https://affairesjuridiques.aphp.fr/textes/decret-n-90-97-du-25-janvier-1990-fixant-les-conditions-dacces-aux-formations-specialisees-du-troisieme-cycle-des-etudes-medicales-pour-les-medecins-etrangers-autres-que-les-ressortissants-d/
Décret n° 90-97 du 25 janvier 1990 fixant les conditions d'accès aux formations spécialisées du troisième cycle des études médicales pour les médecins étrangers autres que les ressortissants d'Etats appartenant aux communautés européennes ou de la Principauté d'Andorre
25/01/1990
Organisation chaque année d'un concours national d'internat en médecine a titre étranger par discipline et ouvert aux étrangers autres que les ressortissants d'un état appartenant aux communautés européennes ou de la principauté d'Andorre titulaires d'un diplôme de médecin permettant l'exercice de la médecine dans le pays d'obtention ou d'origine.. Programme identique à celui du concours de droit commun. Procédure nationale permettant l'affectation des internes dans les différentes circonscriptions. Application aux internes à titre étranger des règles universitaires et hospitalières de droit commun.